

8 personnes sur 10 ont vécu une atteinte à leur consentement chez le·la gynécologue



80,95%

des répondant·es

Ce que révèle le rapport StopVOG France, publié le 16 juillet 2026

10 152 répondant·es • France métropolitaine et DROM-COM

Un droit ancien, encore trop peu appliqué

« Aucun acte médical (...) ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne, et ce consentement peut être retiré à tout moment. »

— Article L1111-4, Code de la santé publique (loi Kouchner, 2002)

Plus de 20 ans après cette loi, StopVOG a interrogé les patient·es pour savoir ce qu'il en est réellement, dans les cabinets et lieux de soins où s'exerce la gynécologie.

10 152

répondant·es

45 + 11

questions (fermées / ouvertes)

Juil.–Déc.

2025, enquête en ligne

80,95%

**rapportent au moins une atteinte à leur
consentement**

lors d'un examen gynécologique — information insuffisante, geste non expliqué, absence d'accord recherché.

84,6%

trouvent difficile de refuser un examen

proposé par un·e professionnel·le de santé, en raison de l'asymétrie de la relation de soin.

45,1%

**déclarent avoir subi des violences obstétricales
et/ou gynécologiques (VOG)**

28,7 % de violences gynécologiques et/ou 24,5 % de violences obstétricales.

56,3%

**rapportent une atteinte grave au
consentement pouvant relever de violences
sexuelles**

examen réalisé par surprise, sous pression, poursuivi malgré la douleur, ou malgré un refus exprimé.

Ce que ces expériences laissent derrière elles

70,5%

se sont senti-es mal après une consultation

sans lien avec une inquiétude pour leur santé

53%

ont vu leur suivi médical impacté

peur de consulter, renoncement ou arrêt du suivi

5,44%

ont un profil proche du stress post-traumatique

contre 0,21 % chez les personnes sans VOG déclarées

« Insertion horriblement douloureuse d'un spéculum (...) Cela m'a traumatisée. J'ai attendu plusieurs années avant de pouvoir envisager un examen gynécologique. »

— témoignage recueilli dans l'enquête

6 pistes issues des recommandations

01

Garantir le recueil du consentement à chaque étape et pour chaque geste intrusif

02

Renforcer la communication : expliquer, mettre en confiance, permettre le refus

03

Compléter la formation initiale et continue des professionnel·les de santé

04

Développer une culture de la bientraitance et du respect de l'intimité

05

Mieux reconnaître et prendre en charge la douleur des patient·es

06

Renforcer les contrôles, la vigilance et les sanctions effectives

« *Le consentement n'est pas une formalité : c'est une condition du soin.* »

En tant qu'avocate, j'accompagne les personnes confrontées à :

- une information défaillante
- un examen imposé
- des violences obstétricales ou gynécologiques

Contacter le cabinet → cdumesnil.com

89,4%

**des répondant·es souhaitent qu'on leur demande
davantage leur consentement avant chaque examen
gynécologique**

*Le consentement doit être libre, éclairé, spécifique,
préalable, continu et révocable — à chaque étape du soin.*

**Rapport complet : StopVOG France — Enquête nationale sur le consentement en
gynécologie**

stopvog@gmail.com